Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231127-CC2023-276-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/12/2023
Notification : 06/12/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

SERVICES À LA POPULATION
ATELIER À SPECTACLE

Mise en place d'une convention de partenariat entre l'Éducation nationale et l'Atelier à spectacle : Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : Damien STEPHO
N°CC2023-276

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**76**
Nombre de pouvoirs	**14**
Votants	**90**
Secrétaire de séance : Catherine LUCAS	

L'an 2023, le 27 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 novembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Yannick PAINLEVE (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231127-CC2023-276-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 16/12/2023
Publié le 16/12/2023

Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pierre SILVE (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) donne pouvoir à M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) donne pouvoir à M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) donne pouvoir à M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Marc AVENARD (LURAY) donne pouvoir à M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES JONCHERETS) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231127-CC2023-276-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 06/12/2023
Notification : 06/12/2023

Il a été exposé que,

L'éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle des enfants et des jeunes.

Elle vise à développer l'acquisition de compétences spécifiques dans les domaines artistiques enseignés. Elle joue un rôle essentiel en matière de valorisation de la diversité des cultures et des formes artistiques ; elle contribue à la formation de la personnalité et est un facteur déterminant de la construction de soi et de l'identité culturelle.

Dans cet esprit, l'Atelier à spectacle, Scène conventionnée d'intérêt national « art et création » de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux met en œuvre un volet culturel fort sur la base de partenariats territoriaux protéiformes avec les établissements scolaires de l'agglomération mais également de l'ensemble du territoire départemental. Ceux-ci ont pour vocation de permettre à tous les élèves, tous niveaux confondus, de fréquenter l'Atelier à spectacle et de favoriser autant que possible l'accès à la création contemporaine et au spectacle vivant dans toutes les diversités de ses formes et d'adresse aux publics.

L'Atelier à spectacle travaille en étroite collaboration avec les enseignants et les artistes afin de définir les champs de compétences et d'intervention de chacun dans le respect de leur spécificité. Ce partenariat concerne à la fois la pratique artistique et l'approche culturelle.

L'Atelier à spectacle perçoit pour ces dispositifs des aides de la Direction Régionale des Affaires Culturelles en Centre-Val de Loire, de la Région Centre-Val de Loire, de la Délégation Académique aux Affaires Culturelles, des communes de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et, ponctuellement, de la Politique de la Ville (QPV), des écoles ou des familles.

L'Atelier à spectacle, est ainsi impliqué afin :
- d'irriguer le territoire avec une dynamique de médiation à l'échelle du département par l'offre culturelle ;
- de permettre une équité, un équilibrage territorial et un accès à la culture pour tous les établissements euréliens, pour tout profil d'élève, quels que soient ses besoins éducatifs particuliers ;
- de participer sur le département au développement d'un pôle culturel et pédagogique des arts vivants pour la jeunesse.

Dans ce cadre, l'Atelier à spectacle désire formaliser par la présente convention de partenariat à conclure avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Eure-et-Loir, son programme d'activité entrant dans le champ de l'EAC (Éducation artistique et culturelle) afin de le valoriser, et de le pérenniser dans le temps.

Le partenariat est conclu pour une durée de trois ans et tacitement renouvelable.

VU *le projet de convention de partenariat entre l'éducation nationale et l'atelier à spectacle ;*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231127-CC2023-276-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/12/2023
Notification : 06/12/2023

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat avec l'Éducation nationale ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 06/12/2023 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 06 décembre 2023** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Catherine LUCAS** **Secrétaire de séance**